



Confédération Nationale
de la Boulangerie
et Boulangerie-Pâtisserie
Française

Dominique ANRACT
Président



**Boulangers
du Grand Paris**

Syndicat patronal

Franck THOMASSE
Président

Communiqué de presse

FERMETURE HEBDOMADAIRE DES BOULANGERIES : HALTE A LA DEMAGOGIE !

Paris, le 5 mars 2020. A l'aide d'un sondage réalisé sur « **Le regard des Parisiens sur les jours de fermeture des boulangeries** », les industriels du pain et des terminaux de cuisson, représentés par la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB), tentent d'influer sur le programme des candidats aux élections municipales de Paris.

Il faut, à cet égard, saluer les Parisiens qui, pour certains, ont pris conscience que les boulangers, comme chacun des Français, doivent bénéficier d'un jour de repos hebdomadaire.

Les industriels du pain se drapent dans la liberté d'entreprendre pour, en réalité, tenter de développer, encore un peu plus, leur part de marché en sacrifiant, au passage, les entreprises artisanales de boulangerie pâtisserie dont l'effectif est modeste.

Tel est le vrai sens de leur combat contre l'arrêté préfectoral de fermeture hebdomadaire des points de vente de pain dans la ville de Paris ; combat qui est également mené dans de nombreux départements. Il faut donc souligner le jugement du Tribunal Administratif de Caen du 19 février 2020 qui a confirmé la légalité de l'arrêté préfectoral de fermeture hebdomadaire des points de vente de pain du département de la Manche.

L'argument des industriels du pain est de donner à chacun la liberté de travailler comme il l'entend, ce qui, bien-sûr, paraît une belle proposition généreuse. En fait, c'est un leurre qu'il faut dénoncer au plus vite !

Il est urgent que les candidats à l'élection municipale de Paris prennent conscience de cette imposture pour éviter la mort certaine et à court terme des boulangers dont la taille ne permet pas d'ouvrir 7 jours sur 7 (vie sans repos intenable, charges de personnel insupportables). Et demain, l'impossibilité d'attirer les jeunes dans notre beau métier ce qui conduira à la disparition totale de **la boulangerie artisanale pourtant si chère aux Français**.

Les faits plaident tous pour le maintien du jour de fermeture hebdomadaire :

- **L'ouverture 7/7 ne crée pas d'emploi** (au contraire, les structures industrielles créent 3 fois moins d'emplois que les artisans),
- **L'ouverture 7/7 n'augmente pas le « business »** car les consommateurs, évidemment, ne mangeraient pas davantage de pain avec un jour d'ouverture en plus,
- **L'ouverture 7/7 ne facilite pas la vie des clients** qui ont déjà accès à une boulangerie quotidiennement grâce à la densité du réseau des artisans.

Les faits sont là !

Contact presse : Anne Mortreux
Tél. : 01 53 70 16 25
amortreux@boulangerie.org

Siège social et secrétariat :
27, avenue d'Eylau – 75782 Paris Cedex 16
Tél. 01 53 70 16 25 – Fax 01 47 27 15 77
www.boulangerie.org

La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française est l'unique organisation professionnelle nationale représentative des 33 000 entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie pâtisserie employant plus de 180 000 personnes salariées et non salariées réalisant un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros TTC.

Le Syndicat patronal des Boulangers du Grand Paris couvre les 2 534 boulangeries artisanales de Paris et de sa première couronne.

Il apporte au quotidien son aide aux professionnels par des services adaptés, et il participe à la promotion du « fait maison » à travers les concours professionnels qu'il organise.